Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE OUVERTES À TOUS !

200 - 400 - 800 - 1500 -3000 mètres

25 sept 2022

Infos et inscriptions : http://cd24natation.com | Natation Comite Dordogne

www.ffss.fr

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT

25 septembre 2022

Initiation eau libre

Le Comité Natation de la Dordogne vous invite à participer à la 1ére édition des Boucles de la Jemaye, le 25 septembre 2022, au grand etang de la Jemaye.

5 épreuves vous attendent pour vous permettre de participer en fonction de votre niveau et de vos envies.

Des boucles allant de 200 mètres à 3000 mètres.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFN, mais aussi au grand public. Tout le monde est le bienvenu.

Un bon moyen pour venir se dépasser entre amis ou pour débuter la saison par un weekend de cohésion pour vos nageurs de clubs.

Et pour les plus motivés :

- Combiné « 600 m » : Addition des performances sur le 200 m et du 400 mètres
- Combiné « 1200 m » : Addition des performances sur le 800 m et du 400 mètres
- Combiné « 4500 m » : Addition des performances sur le 1500 m et du 3000 mètres

Un tarif attractif, des récompenses, une buvette sur place, repas sur réservation, tout est fait pour vous permettre de passer un bon moment pour finir l'été !

Alors rendez vous à la Jemaye en septembre !

Les boucles de la Jemaye Dordogne Périgord

La Drôlesse 200m

La Boucle Blanche 400m

La Boucle Verte 800m

La Boucle Pourpre 1500m

La Boucle Noire 3000m

C'est 5 boucles sont ouvertes à tous !

CONTACT : cd24@ffnatationlna.fr

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

PROGRAMME

25 septembre 2022

9h : Accueil des participants

9h30: Départ « La Boucle Noire » (3 000 mètres) Fin à 11h

11h30: Départ « La Boucle Blanche » (400 mètres) Fin à 12h30

14h00: Départ « La Boucle Verte » (800 mètres) Fin à 14h45

15h00: Départ « La Drôlesse » (200 mètres) Fin à 15h30

15h45: Départ « La Boucle Pourpre » (1 500 mètres) Fin à 16h45

Remise des récompenses en fin de journée.

RESTAURATION SUR SITE

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

PLAN DES BOUCLES :

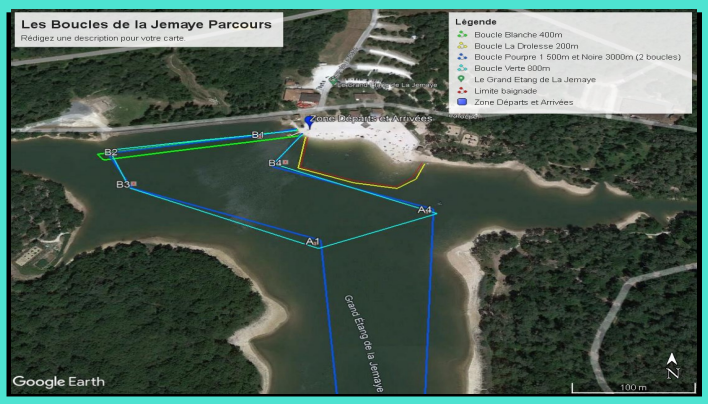

Le délai de fin de course sera :

La Drôlesse 200m : 15h30

La Boucle Blanche 400m : 12h30

La Boucle Verte 800m : 14h45

La Boucle Pourpre 1500m : 16h45

La Boucle Noire 3000m : 11H00

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours dans les délais pourront être ramenés à terre s'ils n'ont pas dépassé la mi-parcours du dernier tour, et ne seront pas classés. Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du plan d'eau émanant des autorités compétentes, ou des conditions météorologiques.

Pour l'ensemble des épreuves, les licenciés à la FFTRI peuvent participer sur présentation de leur licence et après acquittement du coût de la licence eau libre (10€ si prise avant le 31 août 2022 ou de 15€ au-delà de cette date) en plus du coût de l'engagement.

Les épreuves **La Drôlesse, La Boucle Blanche** et **la Boucle Verte** sont ouvertes à tous les nageurs et nageuses nés avant le 31 décembre 2012 non licenciés auprès de la FFN sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs ainsi que d'une pièce d'identité.

Les épreuves **La Boucle Pourpre** et **la Boucle Noire** sont ouvertes aux non-licenciés après acceptation de l'organisateur au regard des antécédents de ces concurrents sur des épreuves similaires. Le jury a autorité pour décider de l'aisance d'un concurrent et pourra décider de disqualifier un participant ne présentant pas les capacités requises pour terminer une épreuve.

Pour les triathlètes , les non-licenciés FFN et les licenciés « FRANCE NATATION », le port d'une combinaison thermique et d'une montre-GPS est autorisé. Cependant, le port de la combinaison néoprène est fortement déconseillée si température de l'eau est supérieure à 23°.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Le port du Bonnet est obligatoire. Des bonnets Les boucles de la Jemaye seront mis en vente pour ceux qui n'en auraient pas.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

ENGAGEMENTS HORS LICENCE

La Drôlesse 200m : 5€

La Boucle Blanche 400m : 5€

La Boucle Verte 800m : 9€

La Boucle Pourpre 1500m : 12€

La Boucle Noire 3000m : 15€

Fin des inscriptions au 21/09 minuit

inscription possible sur place.

Les engagements se feront pour tous par le biais du site **https://ffneaulibre.fr**, avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur. La confirmation des inscriptions se fera lors de l'accueil des nageurs.

RAPPEL : Pour les licenciés FF TRI, FFESSM et les non-licenciés, il sera attribué lors de la première inscription une licence FFN eau libre, au montant de 10€ ou 15€ (Changement de tarif au 1ier septembre), avec création d'un identifiant (IUF).

Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant.

CHRONOMETRAGE, CATEGORIES ET RECOMPENSES

Toutes les épreuves seront sous chronométrage manuelle.

Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi la ligne d'arrivée.

Médailles et lots aux 3 premiers de chaque catégorie et de chaque sexe selon les modalités suivantes :

⇒ 200m

Avenirs, Jeunes, Seniors/Maîtres

⇒ 400m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

⇒ 800m

Jeunes (mixte), Toutes catégories (mixte)

⇒ 1500m et 3000m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

Une récompense de FINISHER sera remise aux participants ayant terminé l'épreuve dans laquelle ils sont inscrits.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

ASPECT MEDICAL

Chaque nageuse et nageur licencié à la FFN ou la FFTRI pour la saison 2021/2022 a subi un examen médical ou a un QR sport à jour. En conséquence, il est déclaré apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageuses et nageurs non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve dans laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais et sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Avant, durant, et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION ET ENVIRONNEMENT

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Ainsi, les organisateurs se réservent le droit de :

- D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses.
- De supprimer ou d'interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

La manifestation se déroule en milieu naturel. Les organisateurs, les bénévoles et les nageurs s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver.

Aucun jet de détritus dans le lac ou sur les plages ne sera toléré. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE :

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnait notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entrainé pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est couvert par l'assurance de la Fédération Française de Natation couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre , sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.